

AVIS DES SOCIETES

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - GCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE- GCE publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,

I-RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - GCE, réunie le 11 juin 2009, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Banque pour l'année 2008 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne- GCE, réunie le 11 juin 2009, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaire aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne-GCE, réunie le 11 juin 2009, donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2008 comme suit (dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2008	12 338 324
Report à nouveau 2007	762 804
Bénéfice distribuable	13 101 127
Réserve légale (5%)	655 056
Réserve Facultative	2 000 000
Réserve pour la couverture de risques bancaires généraux	7 500 000
Dividendes à hauteur de 2 %	2 000 000
Fonds social	500 000
Report à nouveau	446 072

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne-GCE, réunie le 11 juin 2009, approuve la fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 000 dinars au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, l'Assemblée générale Ordinaire approuve la fixation d'une enveloppe brute de 40 000 dinars pour indemniser les membres administrateurs du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif des crédits.

Ces montants sont mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre les membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne-GCE, réunie le 11 juin 2009, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe de la banque pour l'exercice 2008 et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport du groupe, ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne-GCE, réunie le, 11 juin 2009, décide de nommer comme Commissaires aux comptes de la BTK (comptes sociaux) et du groupe de la BTK (comptes consolidés), M. Moncef Bousannouga ZAMMOURI du cabinet FBZ – KPMG Tunisie et M. Mohamed Ali Elouani CHERIF du cabinet MAZARS et ce pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne-GCE, réunie le, 11 juin 2009, après examen de la note relative à l'émission de l'emprunt obligataire 2009-2010, décide :

- 1- l'émission au cours du deuxième semestre 2009 ou au cours de 2010 d'un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque,
- 2- de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer le taux, la durée et les modalités de remboursement et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de cet emprunt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la banque pour faire tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN (APRES AFFECTATION)
Arrêté au 31 DECEMBRE 2008
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007	Variations	
ACTIF					
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	8 124	4 612	3 512	76 %
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	28 284	26 594	1 690	6 %
Créances sur la clientèle	3	334 400	207 104	127 296	61 %
Portefeuille-titres commercial	4	7 161	11 935	- 4 774	-40 %
Portefeuille d'investissement	5	25 012	28 806	-3 794	-13 %
Valeurs immobilisées	6	11 549	9 771	1 778	18 %
Autres actifs	7	35 114	37 766	- 2 652	-7 %
TOTAL ACTIF		449 644	326 588	123 056	38 %

PASSIF					
Banque centrale et CCP		48	53	-5	-9 %
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	37 639	496	37 143	7489 %
Dépôt & avoirs de la clientèle	9	186 001	95 810	90 191	94 %
Emprunts & ressources spéciales	10	54 714	71 504	- 16 790	- 23 %
Autres passifs	11	19 657	17 282	2 375	14 %
TOTAL PASSIF		298 059	185 145	112 914	61 %
CAPITAUX PROPRES					
Capital		100 000	100 000		
Réserves		47 359	37 204	10 155	27 %
Autres capitaux propres		3 780	3 477	303	9 %
Résultats reportés		446	762	-316	-41 %
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	151 585	141 443	10 142	7 %
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		449 644	326 588	123 056	38 %

III- L'état d'évolution des capitaux propres.

(Unité: en milliers de dinars)

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Réserves des Risques B.G.	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2008	100 000	7 276	592	3 280	11 643	11 500	6 193	763	12 338	153 585
Réserves Légales		655							(655)	-
Réserves pour risques bancaires généraux						7 500	2 000		(9 500)	-
Dotation au fonds social				500					(500)	-
Résultat à reporter								(317)	317	-
Distribution de dividendes									(2 000)	(2 000)
Solde au 31 Décembre 2008	100 000	7 931	592	3 780	11 643	19 000	8 193	446	0	151 585